



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mutuelles

Question écrite n° 45883

## Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'avenant n° 47 et son annexe 1 à la convention collective nationale de la coiffure. Les membres de la Fédération nationale de la coiffure française ont dénoncé cet avenant et s'élèvent contre l'application de ce régime obligatoire soins-santé. Ils souhaitent conserver le choix de la mutuelle, avec pour chaque adhérent le choix des options et des garanties financières. Devant le mécontentement profond de cette profession, il lui demande quelles mesures urgentes elle compte prendre pour répondre à leurs préoccupations, et notamment si elle entend leur redonner la possibilité de choisir leur mutuelle.

## Texte de la réponse

En application des dispositions de l'article L. 911-1 du code de la sécurité sociale, la mise en place de couvertures sociales complémentaires à adhésion obligatoire, pour les entreprises comme pour leurs salariés, ressort de la libre volonté des partenaires sociaux, lorsqu'ils négocient des conventions ou des accords collectifs. C'est dans ce cadre juridique qu'ont été conclus l'avenant n° 47 et son annexe I à la convention collective nationale de la coiffure. Les signataires de cet accord ont en outre choisi de mettre en oeuvre cette nouvelle couverture par le biais d'une mutualisation de risques, au sens de l'article L. 912-1 du code précité, qui implique la désignation d'un organisme assureur auquel est confiée de manière exclusive la gestion du régime. Les difficultés d'application et les contraintes de ce dernier dispositif, soulevées depuis par certains membres de la profession, ne pourront être résolues que par le recours à une nouvelle négociation qui devra prendre en compte la diversité des situations des entreprises entrant dans le champ d'application de l'accord. La commission mixte de la branche, présidée par un représentant de l'administration, qui se réunit très prochainement à cet effet, devrait permettre des progrès en ce sens.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Le Nay](#)

**Circonscription :** Morbihan (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45883

**Rubrique :** Économie sociale

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 mai 2000, page 2800

**Réponse publiée le :** 7 août 2000, page 4724